Image not found or type unknown

Rsommés de payer malgré résiliation assurance habitation

Par **oumassia**, le **17/03/2008** à **17:43**

Bonjour,
j'ai envoyé une lettre avec accusé de réception pour résilier mon assurance habitation 2006 mais c'était trop tard par rapport à la date d'échéance. Ils n'en ont pas tenu compte et nous avons quand même dû payer l'assurance. Cependant, s'il était trop tard pour 2006, on était en avance pour 2007 mais ils n'ont pas tenu compte de cette lettre et ont reconduit le contrat sous prétexte que nous aurions pu avoir changé d'avis depuis.
Nous ne voulons plus de cette assurance, [s]sommes-nous dans notre bon droit en refusant de leur payer ?[/s]. car ils ont fait appel à leur service contentieux et menace de saisir le tribunal compétent. Merci.

Par **adama**, le **02/04/2008** à **17:34**

bonjour
Des lors que vous avez envoyer la lettre de demande de resiliation d'avance l'assureur n'a pas le droit de renouveller un tel contrat vous etes dans vos droits et saisissez l'association de defense des consommateurs pour vous premunir des actes de ces derniers dont l'intention est de vous amener en contencieux alors qu'il sont dans leur tort.
a biento

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés